



MINISTÈRE
CHARGÉ DES PETITES
ET MOYENNES ENTREPRISES,
DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT
ET DU TOURISME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 06/10/2022

N° 198

COMMUNIQUE DE PRESSE

Sobriété énergétique

Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, salue les engagements des secteurs du commerce et du tourisme en faveur de la sobriété énergétique : commerce de détail, centres commerciaux, grande distribution, commerce de gros, hôtels-cafés-restaurants et hébergements touristiques, événementiel professionnel, parcs à thèmes, thermalisme et domaines skiables se sont engagés sur des chartes sectorielles, avec des engagements majeurs pour baisser leur consommation d'énergie, notamment :

- L'application de principe d'une température de consigne réglée à 19° dans les locaux commerciaux et touristiques ;
- Une température de consigne à 17° dans les commerces, les centres commerciaux et la grande distribution en cas de tension sur les réseaux (ecowatt rouge) ;
- Une température de consigne de 17° dans les salles de restaurants et les parties communes des hôtels en l'absence des clients et du personnel de salle ;
- Une baisse de température de 10% dans les congrès, foires et salons par rapport à l'édition précédente de l'évènement ;
- L'extinction des panneaux publicitaires lumineux et enseignes lumineuses dès la fermeture au public des centres commerciaux et des magasins de la grande distribution ;
- L'extinction des enseignes lumineuses dans les restaurants dès le dernier client arrivé et à minuit au plus tard dans les hôtels.

Olivia Grégoire déclare « Ces engagements concrets proposés par les organisations professionnelles et les entreprises du secteur du tourisme et du commerce sont le fruit d'un travail collaboratif et reposent sur des solutions du terrain, facilement déployables, qui permettront de réduire la consommation énergétique du secteur de 10%. Ces engagements sont volontaires mais aussi volontaristes car notre objectif est simple : une sobriété énergétique pour cet hiver, qui doit servir de base à une transition écologique et énergétique pérenne et profonde de nos entreprises ».

Les chartes sont disponibles aux liens ci-dessous :

[Commerces de détail](#)

[Grande distribution](#)

[Commerce de gros](#)

[Hôtels, cafés, restaurants et hébergements touristiques](#)

[Evènementiel professionnel](#)

[Parcs à thèmes](#)

[Centres thermaux](#)

[Domaines skiables](#)